

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

Orpaillage illégal et mercure Question écrite n° 4932

#### Texte de la question

M. Gabriel Serville attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, sur les résultats de deux enquêtes épidémiologiques de la Cellule interrégionale d'épidémiologie (Cire) rendues publiques à Cayenne et qui font état non seulement d'une contamination nouvelle au plomb sur l'ensemble de la Guyane, mais également du maintien de l'intoxication au mercure dans les villages autochtones de l'intérieur. Ces études ont été menées de 2015 à 2017 sur près de 600 jeunes Guyanais de moins de 6 ans. Au final, avec 22,8 µg/l (microgrammes de mercure par litre de sang) en Guyane, la moyenne géométrique relevée est plus élevée que la moyenne nationale (15 μg/l) ou qu'en Martinique (19,8 μg/l) et en Guadeloupe (20,7 μg/l). Les premières détections de plomb remontent à 2011 à Charvein, sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni, à l'ouest, où plusieurs cas de saturnisme ont été observés. À Camopi, dans l'Est, 16 enfants sur 20 prélevés ont une plombémie supérieure à 50 µg/l (seuil où le signalement aux autorités sanitaires est obligatoire). Ces études ont également confirmé le maintien de la forte surimprégnation du mercure chez les autochtones du Haut-Maroni, zone du Parc amazonien de Guyane : aujourd'hui, sur les 300 femmes enceintes et jeunes enfants suivis, 87 % des femmes présentent un risque au niveau fœtal pouvant engendrer des malformations définitives et 40 % des enfants sont contaminés à plus de 5 µg/l. Aussi, face à ce constat particulièrement alarmant et l'urgence sanitaire manifeste, il lui demande de lui exposer les mesures qui seront mises en place pour faire face au fléau gu'est la contamination des populations autochtones du fait des activités d'orpaillage illégal.

#### Texte de la réponse

Des études récentes confirment la sur-imprégnation des populations guyanaises au plomb et au mercure. Des analyses complémentaires sont attendues s'agissant des déterminants de l'intoxication au plomb. Ces études s'inscrivent dans le contexte de la gestion des expositions aux métaux des populations amérindiennes qui font partie de nombreuses actions de l'agence régionale de santé (ARS) Guyane en coopération avec les autres administrations de l'Etat, les collectivités territoriales et des partenaires du monde de la santé notamment. Ainsi, le pôle de compétences « mercure » au sein des services déconcentrés de l'Etat, établi dès 2003, a vu ses missions s'élargir au plomb en octobre 2017. Depuis les premiers signalements de cas d'intoxications, l'ARS Guyane a mis en place, d'une part, des actions de prévention primaire et, d'autre part, des études visant à apprécier la situation et en explorer les déterminants. L'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ainsi que la Société de Toxicologie Clinique (STC) ont apporté des éléments en appui à la gestion de cette situation. Ainsi, une évaluation de la contamination des milieux a été faite et des recommandations ont été émises afin de limiter l'exposition de la population. En octobre 2017, l'ARS Guyane a lancé un appel à projets pour un programme de santé communautaire portant sur le « Bien-être en pays amérindien de Guyane ». Ce programme s'inscrit dans un cadre permettant d'innover et de donner la priorité à la promotion de la santé et aux interventions sur les déterminants de la santé et du bien-être, l'environnement en faisant partie. En appui à l'ARS, le Haut conseil de la santé publique va être saisi pour disposer de recommandations de prévention intégrées et hiérarchisées et pour déterminer les conditions de leur appropriation par la population.

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE4932

#### Données clés

Auteur: M. Gabriel Serville

Circonscription: Guyane (1re circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4932

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire

Ministère attributaire : Solidarités et santé

### Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>30 janvier 2018</u>, page 761 Réponse publiée au JO le : <u>22 mai 2018</u>, page 4287